

ACTION URGENTE

PUBLIC

Index AI : AFR 52/002/2007 – ÉFAI

2 février 2007

AU 26/07

Prisonniers d'opinion / Détention au secret / Craintes de mauvais traitements

SOMALIE (SOMALILAND)

Yusuf Abdi Gabobe (h), âgé de plus de 65 ans]

Ali Abdi Dini (h)

] Journalistes de *Haatuf*,

Mohamed Omar Sheikh Ibrahim (h)

] un réseau de médias

Trois journalistes travaillant pour *Haatuf*, un réseau de médias indépendant du Somaliland, ont été arrêtés puis inculpés en raison de leurs activités professionnelles. Amnesty International considère ces hommes, détenus uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression, comme des prisonniers d'opinion. Il est à craindre que l'un d'entre eux, détenu au secret, ne soit victime de mauvais traitements et qu'un autre, souffrant, ne bénéficie pas des soins médicaux dont il a besoin.

Le 2 janvier 2007, des policiers armés ont effectué une descente dans les bureaux du réseau d'information *Haatuf* situés à Hargeisa, la capitale du Somaliland ; ils ont détruit des biens et saccagé les locaux. Yusuf Abdi Gabobe et Ali Abdi Dini, respectivement directeur de la publication et rédacteur en chef, ont été appréhendés alors que les policiers ne disposaient pas de mandat. Hussein Khalif Abdullahi, le trésorier du réseau *Haatuf*, a également été arrêté ; il aurait été battu par les policiers avant d'être libéré sans inculpation.

Selon les informations recueillies, ces journalistes ont été arrêtés puis placés en détention pour avoir publié, depuis novembre 2006, plusieurs articles accusant de corruption Dahir Riyale Kahin, le président de la République autoproclamée du Somaliland, ainsi que les membres de sa famille. Le réseau d'information *Haatuf* a publié récemment des articles selon lesquels l'épouse du président aurait procédé à des détournements de biens et de fonds publics.

Yusuf Abdi Gabobe et Ali Abdi Dini se trouvent en détention à Hargeisa, au siège du Département des enquêtes criminelles de la police. Yusuf Abdi Gabobe, âgé de soixante-cinq ans passés, serait en mauvaise santé ; toutefois, Amnesty International ne dispose pas de plus amples informations sur la maladie dont il souffre. Il semble peu probable qu'il ait pu bénéficier de soins médicaux. Le tribunal régional d'Hargeisa a refusé de libérer ces deux hommes sous caution.

Ali Abdi Dini a été inculpé pour avoir « porté atteinte à l'honneur ou au prestige du chef de l'État », « incité les soldats à désobéir à la loi » par le biais de la presse, et « appelé à désobéir à la loi ». Yusuf Abdi Gabobe a été inculpé pour avoir « opposé une résistance à un agent de la force publique » au cours de son arrestation. Ces chefs d'inculpation sont passibles de peines allant de trois à cinq ans d'emprisonnement. On ignore la date exacte où leur procès doit s'ouvrir.

Un troisième journaliste employé par *Haatuf*, Mohamed Omar Sheikh Ibrahim, a été appréhendé le 14 janvier 2007 à Borama avant d'être placé en garde à vue à Hargeisa. D'après certaines sources, il serait détenu au secret sans avoir été inculpé ni traduit devant une autorité judiciaire. Amnesty International craint que cet homme ne soit victime de mauvais traitements.

Mohamed Rashid Farah, lui aussi journaliste, se cache de la police ; cet homme, un reporter d'investigation travaillant pour *Haatuf*, serait l'auteur des articles concernant la corruption au Somaliland. Mohamed Rashid Farah a été inculpé pour les mêmes motifs qu'Ali Abdi Dini et il est actuellement jugé par contumace.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La République autoproclamée du Somaliland, qui n'est pas reconnue par la communauté internationale, a déclaré son indépendance de la Somalie en 1991. C'est le seul élément de l'ancienne République de Somalie à avoir instauré la paix et mis en place un gouvernement démocratiquement élu et un système fondé sur le multipartisme.

Le réseau d'information *Haatuf* a été créé en 2001 ; il publie le journal *Haatuf* (le « Messenger ») – un quotidien en langue somali –, ainsi que deux hebdomadaires en anglais et en arabe. Il a souvent émis des critiques contre le gouvernement du Somaliland.

Aux termes de la Loi sur la presse du Somaliland, qui est entrée en vigueur en 2004, les plaintes déposées contre la presse ne peuvent donner lieu ni à des poursuites pénales ni à des peines de prison mais à une réparation civile. La loi sur la presse s'est ainsi substituée au Code pénal, qui érigeait ces cas en infractions. Toutefois, le 13 janvier 2007, le tribunal régional d'Hargeisa a décidé que les journalistes d'*Haatuf* seraient traduits en justice en application du Code pénal, ce qui signifie que, désormais, ces personnes font l'objet de poursuites pénales et encourent des peines de prison.

L'Association des journalistes du Somaliland ainsi que plusieurs défenseurs des droits humains de cet État ont mené des actions en vue d'y renforcer la liberté des médias. Yusuf Abdi Gabobe a récemment assisté à une conférence de journalistes et de défenseurs des droits humains qui s'est tenue en Ouganda ; celle-ci était organisée par le Réseau des défenseurs des droits humains de l'Afrique orientale et de la Corne de l'Afrique avec le soutien d'Amnesty International.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- exprimez votre inquiétude à l'idée que Yusuf Abdi Gabobe, Ali Abdi Dini et Mohamed Omar Sheikh Ibrahim se trouvent en détention ;
- dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles Yusuf Abdi Gabobe est en mauvaise santé et demandez aux autorités de lui fournir tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- exhortez les autorités à permettre sans délai à Mohamed Omar Sheikh Ibrahim de recevoir la visite de ses proches et de consulter un avocat ; dites-vous également inquiet à l'idée qu'il soit détenu au secret ;
- demandez instamment la libération immédiate et sans condition de Yusuf Abdi Gabobe, Ali Abdi Dini et Mohamed Omar Sheikh Ibrahim, dans la mesure où ces trois hommes n'ont fait qu'exercer leur droit à exprimer pacifiquement leurs opinions dans le cadre de leur profession de journaliste et dites qu'Amnesty International les considère par conséquent comme des prisonniers d'opinion ;
- efforcez-vous d'obtenir l'assurance que si ces personnes sont traduites en justice, leur procès sera conforme aux normes internationales d'équité.

APPELS À :

Remarque : Il n'existe pas de services postaux dans le Somaliland, et l'envoi de fax peut se révéler difficile. Merci d'adresser vos appels par courriel lorsque cela est possible.

Président :

His Excellency President Dahir Riyaale Kahin

Fax : +252 213 8324 ou +252 252 3848

Courriers électroniques : sl_victory@hotmail.com, sl_victory@yahoo.com

Formule d'appel : Dear President, / Monsieur le Président,

Ministre de l'Intérieur :

Mr Abdillahi Ismail Shabeel

via le ministère des Affaires étrangères ou la Présidence

[Ministère des Affaires étrangères : **Fax : +252 828 3271 / 252-225-3871, Courriers électroniques :**

sforeign@hotmail.com]

Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice :

Mr Ahmed Hassan Ali Assowe,

via le ministère des Affaires étrangères ou la Présidence (cf ci-dessus)

Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

Responsable des forces de police du Somaliland

Mr Mohamed Egeh Elmi,

via le ministère des Affaires étrangères ou la Présidence (cf ci-dessus)

Formule d'appel : Dear Commander, / Monsieur,

COPIES

Vous pouvez adresser des copies de vos appels aux trois uniques missions diplomatiques (non reconnues) de cet État, au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Italie, en leur demandant de les transmettre aux intéressés.

Royaume-Uni : Mr Osman Ahmed Hassan, Representative of the Somaliland Government, Somaliland Mission, 102 Cavell Street, London E1 2JA, Royaume-Uni

Fax : +44 207 247 5336

États-Unis : Mr Saad Sheikh Omar Nur, Representative of the Somaliland Government, Washington DC, États-Unis

Fax : +1 301 231 5990 ; Courriers électroniques : snoor@sand.com

Italie : Mr Muhiyadin Ahmed Abdi Gabose, Representative of the Somaliland Government, Corso Unione Sovietica 465, Torino, Italie

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 16 MARS 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*